



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 7509 du 25 janvier 2023
de Monsieur le Député André Bauler.**

Une analyse de la situation des concessions de pharmacies au Luxembourg sur base du rapport du Conseil de la Concurrence est actuellement en cours auprès du ministère de la Santé et de nouveaux critères pour l'attribution de concessions de pharmacies est en cours d'élaboration. Dans ce sens, une réunion à courte échéance est prévue avec le Syndicat des pharmaciens (SPL) afin de leur présenter les critères que le ministère de la Santé souhaite mettre en place. Une saisine du Collège médical est également prévue afin que celui-ci se positionne sur les critères que le ministère souhaite mettre en place.

Des contacts ont effectivement eu lieu avec la commune de Tandel sur base d'une initiative du collège échevinal qui a présenté un concept de centre médical à approche pluridisciplinaire qui prévoit effectivement aussi l'implantation d'une pharmacie. Jusqu'à ce jour, les autres communes citées par l'honorable député n'ont pas encore été contactées étant donné que les critères définitifs ne sont pas encore arrêtés.

Le ministère de la Santé souhaite élaborer des critères pour l'attribution des concessions de pharmacies sur base notamment de considérations sociodémographiques (nombre d'habitants par commune, proximité par rapport à des zones d'activité, accessibilité etc.) et souhaite favoriser une approche pluridisciplinaire visant à renforcer les soins primaires. A cette fin, le ministère de la Santé privilégie des concepts réunissant idéalement sur un même site des médecins, des professionnels de santé des pharmaciens et éventuellement un laboratoire d'analyses médicales.

Luxembourg, le 7 février 2023

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert